



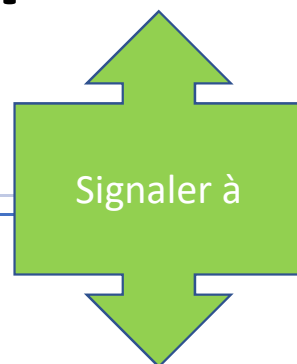
PROCEDURE APPLICABLE EN CAS DE COVID-19 DETECTES



Cas confirmés positifs



Un ou deux cas confirmés positifs → **CPAM**



Trois confirmés positifs → **ARS**



Cas confirmés positifs- Conséquences*

* hors Coupe de France et Coupe Gambardella

Un ou
deux cas
confirmés
positifs

Pas de report

Trois
confirmés
positifs

Report possible

sous réserve de la
transmission des éléments attestant de la positivité des personnes

Cas confirmés positifs- Procédure*

* Compétitions District Aisne

Quelque
soit le
nombre
de cas
considérés
positifs

1/ En apporter la preuve matérielle (Courrier CPAM ou ARS, Résultats d'analyse permettant d'identifier chaque licencié concerné, ...)

2/ Transmettre la fiche de liaison d'autodiagnostic au District

Cas confirmés positifs- Procédure*

* Compétitions District Aisne

Si
Trois
cas
confirmés
positifs

Report acté par le District Aisne

si les éléments sont transmis **5 heures** au plus tard avant le coup d'envoi (délai de prévenance du Club adverse, des arbitres,)

Passé ce délai, le club concerné

devra déclarer forfait et transmettre les documents attestant de la positivité des personnes dans les **48 h** (*soit jusqu'au mardi 15 h 00 pour un match se déroulant le dimanche à 15 h00*), les commissions concernées statueront sur la décision à prendre concernant l'homologation du match en fonction des pièces en sa possession.

Numéros utiles

- Adresse mail DSF de référence : secretariat@aisne.fff.fr
- Adresse mail ARS : ars-hdf-contactcovid02ars@ars.sante.fr
- N° Tél ARS : 03 22 97 09 70
- Coordonnées Référent COVID du DAF : Olivier CAMBRAYE au 06 74 59 02 11

